



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 23178

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Les difficultés rencontrées par certains des élèves des écoles maternelles et élémentaires sont à l'origine de la création de ces réseaux dont la mission est d'assurer, sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les enseignants des classes, des actions de prévention et de remédiation. Or, aujourd'hui, ces réseaux, qui permettent une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans les domaines des comportements ou des apprentissages, grâce au travail remarquable des enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, de l'aide rééducative et des psychologues, semblent menacés à la fois dans leurs moyens, par une diminution des postes spécialisés, dans leur renouvellement, et dans leur fonctionnement. Aussi il lui demande si ces dispositifs seront maintenus et permettront de répondre à l'objectif annoncé de lutte contre l'échec scolaire.

Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23178

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4130

Réponse publiée le : 10 juin 2008, page 4909